

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/1/30

Nomenclature 7.5

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DE L'ABBAYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2334-33 et L 2334-37,

L'article L.2334-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT) détermine les communes et les établissements de coopération intercommunale (EPCI) éligibles au dispositif de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) mis en place par l'Etat permettant d'accompagner les collectivités dans la concrétisation de leurs projets d'investissement. Ces projets doivent relever de façon impérative et exclusive des thématiques fixées par la Commission comme prévu à l'article L.2334-37 du CGCT.

Monsieur le Maire informe ses collègues de son projet de rénovation de la salle de l'Abbaye, projet entrant dans une catégorie éligible au dispositif au titre des travaux intéressant les autres constructions publiques (... construction et rénovation de salle multiculturelle, salle des fêtes et salle polyvalente).

En effet, la salle de l'Abbaye, située au 305 rue de Lille à Marquette-lez-Lille est une salle polyvalente d'une surface de 380m² qui accueille de façon régulière des associations. Le projet est de rénover la totalité de la salle. Les travaux consisteront en la rénovation de toutes les menuiseries intérieures et extérieures, l'isolation complète du bâtiment par la pose d'un doublage des murs et de l'isolation de la toiture, la rénovation de la cuisine, la rénovation des sols, la réfection des murs et des peintures, la pose de nouveaux plafonds acoustiques, la création d'un SAS extérieur et la pose d'une nouvelle clôture sur l'ensemble du site.

Montant total des travaux HT : 260 000 €.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune de Marquette-lez-Lille souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (HT)	Montant HT estimé	Recettes	Montant HT
Travaux	260 000,00 €	Dotation d'équipement des territoires ruraux (40%)	104 000,00 €
		Autofinancement	156 000,00 €
TOTAL (HT)	260 000,00 €	Total	260 000,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'adopter l'opération et ses modalités de financement, telles que détaillées ci-avant;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel, tel que détaillé ci-avant;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture du Nord.

LE CONSEIL,